

DEPARTEMENT
Seine et Marne
CANTON
COULOMMIERS
COMMUNE
COULOMMIERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

N°2017.ARR.119

ARRETE DU MAIRE

4 place de l'Île de France : stationnement et arrêt autorisés pour les véhicules de transport de fonds

Nous, Ginette Motot, Maire de la Ville de COULOMMIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 - L2212.1 à L2212.5 et L2213.1 à L2213.6,

Vu le Code de la Route,

Vue le Décret 2000-376 du 28 décembre 2000 relatif à la protection des transports de fonds,

Vue l'arrêté n° 01 en date du 27 septembre 1999,

Considérant que le stationnement des véhicules de transport de fonds sur la voie publique, nécessite une réservation d'emplacement de stationnement ne comportant aucun obstacle pouvant gêner ces opérations ou mettre en danger les convoyeurs, il y a lieu de réglementer le stationnement :

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le stationnement et l'arrêt seront autorisés ponctuellement, sur la voirie, aux véhicules de transport de fonds au droit du 4 place de l'Île de France, pendant les opérations de transfert de fonds.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4 : Le Maire autorise les forces de police à verbaliser et faire enlever tous les véhicules en infraction au présent arrêté, en référence aux articles R417-11 du Code de la Route, R116-2 du Code de la Voirie Routière.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Coulommiers, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Coulommiers, les fonctionnaires placés sous leurs ordres, la police municipale et en général tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Coulommiers, le 06 décembre 2017

Madame le Maire,



PUBLIE-LE : 06 DEC 2017

Accusé de réception en préfecture
077-247701317-20171206-2017-ARR-119-
AR
Date de télétransmission : 06/12/2017
Date de réception préfecture : 06/12/2017